

FEDERATION FRANCOPHONE D'ARTS MARTIAUX
EURO-JUDO JU-JUTSU KARATE

Association sans but lucratif

CANDIDATURE SAN-DAN

SECTION :

DATE :

Je soussigné(e), Nom : Prénom :
 Né(e) à :, le
 Domicilié(e) à : CP Ville....., rue et n°.....
 Elève au club : de
 Souhaite postuler le grade de : ... **San.Dan** lors du sho-dan du :
 Grade actuel..... obtenu le :
 J'ai connaissance des conditions de recevabilité ainsi que de la réglementation en la matière.

Fait à, le Signature du candidat :
 * * * * *

Je soussigné , Nom : Prénom :
 Professeur au club de
 Marque mon accord quant à la candidature ci-dessus.
 Mon élève est en ordre de licence-assurance jusqu'au :
 Il répond aux différents critères édictés au programme fédéral dont il a eu connaissance.

Fait à, le..... Signature du professeur :
 * * * * *

Le soussigné, **BELLEMANS**, Bernard - Directeur Technique Fédéral Judo

marque mon accord au sujet de cet examen
 ne marque pas mon accord au sujet de cet examen

3^{ème} Dan après 3 ans si	Après 4 ans si	Après 5 ans si	Après 9 ans ⁽³⁾
Shiai terminés	Sans shiai ou plus de 30 ans	Sans shiai ou plus de 30 ans	dans tous les autres cas
80% de participation aux cours fédéraux par année ⁽²⁾	80% de participation aux cours fédéraux par année ⁽²⁾	70% de participation aux cours arbitrage par année ⁽²⁾	*****
80% de participation aux cours d'arbitrage par année ⁽²⁾	80% de participation aux cours d'arbitrage par année ⁽²⁾	70% de participation aux cours arbitrage par année ⁽²⁾	*****

(2) ANNÉE = saison judo = année scolaire soit de septembre à juin

(3) par AN il faut entendre année de pratique. Les timbres millésimés sont notamment là pour en attester.

NB :

- Lors des shodan, les différents intervenants devront s'inscrire et présenter leur licence en ordre.
- Il y a huit cours fédéraux (4 techniques + 4 kata) et trois cours arbitrage par saison.
- Seule la licence atteste votre participation aux activités fédérales.

Fait à le,20..., Signature :
 * * * * *

- ☛ Ce formulaire doit être adressé au directeur technique au plus tard un mois avant le sho-dan date de la poste faisant foi.
- ☛ Joindre photocopie de la licence et de son contenu en ce compris les timbres millésimés.

Mr Bernard BELLEMANS
 73 rue de Wespin
 B-5500 DINANT